Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260527-0927052026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026

Référence
09/27/05/2026

Objet de la délibération
Convention annuelle 2026 avec l'école Saint Louis

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
19/05/2026

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 28/05/2026

Et

Publication ou notification du : 28/05/2026

L' an 2026 et le 27 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, Mme MARQUET Stéphanie, M. DRUET Christophe, Mme BIHAN Catherine, M. GUIFFES Eric, Mme BARGUIL Isabelle.
Excusés : M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique. Absent : M. ABREU Y BRETTEVILLE Damien.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Convention annuelle 2026 avec l'école Saint Louis

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les dépenses de fonctionnement de l'école communale de PLOURAY se sont élevées pour l'année 2025 à
42 704,93 € *(52 163,83 € en 2024)* soit :
- 27 014,40 € pour les dépenses de fonctionnement (fournitures, ménages, entretien) ;
- 15 690,53 € pour l'ATSEM de la classe maternelle.

Dépenses par élève de l'école publique
Pour l'année scolaire 2025-2026, l'effectif est de 49 enfants à l'école publique soit 28 élémentaires et 21 maternelles. Les coûts de fonctionnement unitaires correspondent donc à :
Coût/élève élémentaire 551,31 € *(729,52 € en 2024),*
Coût/élève maternelle 1 298,48 € *(1 866,90 € en 2024).*

Calcul de la subvention
Pour l'année scolaire 2025-2026, l'effectif est de 53 enfants à l'école Saint-Louis soit 20 élémentaires et 33 maternelles. La participation de la commune au fonctionnement de l'école Saint Louis est donc de :
Pour les élèves d'élémentaire 11 026,29 €,
Pour les élèves de maternelle 42 849,92 €,
Soit un total brut de 53 876,20 € *(68 000,90 € en 2024).*

Les dépenses déjà effectuées pour le compte de l'école Saint-Louis doivent être déduites selon les montants suivants :
Mise à disposition d'une ATSEM -20 301,11 €,
Ménage et entretien de l'école Saint-Louis -4 481,43 €,
Soit un total de -24 782,54 € *(-27 754,23 € en 2024).*

La subvention suivante doit donc être versée : 29 093,66 € *(40 246,67 € en 2024).*

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'OGEC de l'école Saint Louis la somme de 29 093,66 € et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)